

Enquête unifiée annuelle auprès des entreprises Enquête annuelle des manufactures, 2003

Fabrication de vêtements

SCIAN 315110-315990

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, lois révisées du Canada, 1985, chapitre \$19

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Ce document est confidentiel une fois rempli.

If you prefer to receive the questionnaire in English, please call us toll-free at: 1 888 881-3666

	,					01.51
	Na caracteristics and the second seco				Y	
Corri	ger au besoin les renseignements pré-imprimés en remplissant les cases		$\langle \bigcirc \rangle$	<i>(</i> 2) *	A	SMF00/GEFF01
0001	Raison sociale	0004	Adresse		3 % %	
0002	Nom commercial	0005	Ville		0006 Province or	ı État
0003	À l'attention de :	0053	Pays	0007	Code postal/Zip	code
0008	Prénom de la personne-ressource	0028	Nom de famille de la	person	ne-ressource	
0052	Veuillez déclarer pour :	0010	Langue prétérée 2 p	- Français	s ¹ 🔾 Ang	glais
Α	- Introduction	I.	I			
Cet	iet de l'enquête le enquête sert à recueillir les données financières et d'exploitation n r plus d'information au sujet de l'objet de l'ènquête, veuillez consulter la t					ndustrie.
Con La d'id serv	nfidentialité loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recuentifier une entreprise. Les données déclarées dans le présen viront exclusivement à des fins statistiques et ne seront publiées de	eillies au t question que sous f	cours de la prései naire resteront stri forme agrégée. Les	nte end i cteme n disposi	quête qui perm at confidentielle: itions de la Loi	s. Elles
Ve à S	Veuillez retourner le questionnaire dûment rempli dans l'enveloppe ci-jointe ou télécopier le tout à Statistique Canada au 1 888 883-7999, dans les 30 jours suivant la réception. Pour obtenir de l'information sur les « Risques de divulgation des transmissions par télécopieur ou autres modes électroniques », veuillez vous réfèrer à la brochure « Lignes directrices et instructions ». Merci. Si yous avez besoin d'aide ou d'information supplémentaire, téléphonez-nous au 1 888 881-3666.					
Nom	de la principale personne qui a 0013					To and the second secon
0026	0054 Prénom 0054 Prénom					
Titre 0014	Nom de famille Adresse électronique : 0018		Site Web : 0020		e\$	
Num 0017	éro de téléphone : Poste : Numéro de télécopie () 0016 ()	eur:	Rempli le :	AAAA	ММ	'n
Sign	ature :	·····	0015	r	, ,	
	J'atteste que les renseignements fournis ici sont, à ma connaissance, complets et	exacts.				

Couverture
Veuillez inclure les données pour tous les emplacements inscrits dans la Section F, « Effectif selon l'emplacement ».
Activité commerciale principale
1. Veuillez cocher, pour cette unité commerciale, l'activité principale décrivant le plus exactement la source majeure des revenus d'exploitation. Veuillez ne cocher qu'une seule activité.
0140 1 Fabrication 2 Commerce de détail/Commerce de gros 3 Services
2. Veuillez décrire brièvement votre activité commerciale principale : 0141
3. Cela représente-t-il un changement avec l'année dernière? 0142 ¹ Oui ³ Non
Si votre activité commerciale principale n'est pas la fabrication, veuillez nous appeler au 1 888 881-3666 pour obtenir des instructions plus précises.
Renseignements sur la période de déclaration
Période de déclaration
Veuillez déclarer les données pour votre plus récent exercice financier disponible de 12 mois se terminant entre le 1er janvier 2003 et le 31 mars 2004. Veuillez indiquer, ci-dessous, la période couverte par le présent questionnaire.
4. Du AAAA MM JJ 0012 AAAA MM JJ au
5. Est-ce que les dates déclarées ci-dessus constituent un changement à votre exercice financier?
0059 1 Oui 3 Non
6. Est-ce que des unités d'exploitation de cette unité commerciale ont été fermées de façon temporaire ou saisonnière au cours de la période de déclaration?
0061 1 Oui 3 Non
7. Cette unité commerciale a-t-elle acquis des unités d'exploitation au cours de la période de déclaration?
0064 1 Oui 3 Non
8. Cette unité commerciale a-t-elle cédé/vendu des unités d'exploitation au cours de la période de déclaration?
0066 1 Opi 3 Non
Ententes de partage de données
Four éviter la répétition des activités d'enquête, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les bureaux provinciaux et territoriaux de la statistique et avec d'autres ministères. Ces ententes sont conclues conformément à la Loi sur la statistique fédérale et à la législation provinciale et territoriale correspondante. Les données sont confidentielles. VOS RÉPONSES NE SONT PAS COMMUNIQUÉES À L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA. Des précisions supplémentaires sur le partage des données sont incluses dans la brochure « Lignes directrices et instructions », ci-jointe.

Directives générales

Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, vos estimations les plus précises sont acceptables.

- 1. La brochure « Lignes directrices et instructions » ci-jointe a été préparé afin de vous aider à compléter le questionnaire. Les instructions sont numérotées et correspondent aux numéros du questionnaire.
- 2. Tous les montants déclarés doivent être arrondis en milliers de DOLLARS CANADIENS (\$'000 CAN) (p. ex. 55 417,40 \$ devient 55 \$).
- 3. Les pourcentages devraient être arrondis (p. ex. 37,3 % devient 37 %, 75,8 % devient 76 %).
- 4. Veuillez écrire lisiblement, à l'encre.
- 5. Le questionnaire dûment rempli peut être retourné à Statistique Canada par télécopieur au 1 888 883-7999.

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception des documents, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la Loi sur la statistique.

1	protection garanti pour tous les renseigneme	ents recuents aux	termes de la	LOI SUI TA STATISTIQU	4.
В	- Revenus				
	illez inclure : • tous les revenus, provenant o commerciale; • tous les revenus provenant d	les livraisons à d'a	utres unités	de cette unité comm	nerciale.
Vei	illez exclure : • les taxes de vente fédérale e par transporteurs publics ou	contractuels, les e	scomptes, le	s rabais et les retou	rs sur ventes;
	• tous les revenus provenant d	'unités commercia	ales situées a	a l'extérieur du Cana	ida.
B-	1 Sorties de l'activité manufactui	rière			
1.	Les sorties de l'activité manufacturière sont d	déclarées en tant	que :	9	
	2056 1 Livraisons 2 Production	3 Autre (yeu	illez spécifie	r): 205 <u>7</u>	T 300 K D Y 1933 0
2.	Déclarez-vous selon le prix de vente final? Si la réponse est « non », veuillez spécifier le mode d'évaluation :	2058 10	Oui	³ Non	
3.	Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
	Clarification de la terminotogie: Les produits constitués de deux matières textiles ou plus doivent être classés selon la matière qui domine en poids sur toute autre matière (p. ex., un produit comme une chemise pour hommes 60% coton et 40% polyesters doit être classé tomme une chemise de mélanges de coton).				

	Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
	Toutefois, si deux fibres chimiques ou plus forment ensemble un poids supérieur à celui de toute autre fibre, le produit doit être classé selon la fibre chimique prédominante (p. ex., un produit comme une robe pour femmes constitué de 40% laine, 35% fibres discontinues de polyesters et 25% fibres discontinues de nylon doit être classé comme un fil de fibres discontinues de polyesters, puisqu'au total les fibres chimiques prédominent sur la laine.				
	Les produits constitués d'un mélange 50/50 de fibres naturelles et chimiques doivent être classés comme des produits chimiques, c'est-à- dire synthétiques ou artificiels.				
	On entend par "costume ou complet" et "costume tailleur" un assortiment de vêtements comprenant une veste ou un veston (constitué par quatre panneaux ou davantage), un pantalon ou une jupe, toutes ces pieces étant de la même structure, du même style, de la même couleur et de la même composition.		Ç		
	Un "ensemble" diffère d'un costume complet ou d'un costume tailleur en ce que le vêtement qui recouvre la partie supérieure du corps n'est pas une veste ou un veston. Inclure les robes en tricot deux pièces et les ensembles safari; exclure les vêtements de jogging et les costumes de ski.			ts.	
	Un fil d'un "tex" a une masse linéique égale à un gramme (g) par kilomètre (km) de longueur	70>	3		
3.001	Gants, en matière plastique, autres que jetables	39262079	xxx	xxxxx	25001
3.002	Équipements de sauvetage et leur parties, en matières plastiques, autres que de sauvetage pour l'éau	39269029	xxx	xxxxx	25002
3.003	Articles de poche ou de sac à main(sauf portefeuilles et porte-billets, étuis à cigares, cigarettes, l'onettes, porte-monfiale, poudriers), à surface extérieure en teuilles de matières plastiques où en matières textiles	4202329	xxx	xxxxx	25003
3.004	Havresacs, sacs d'alpiniste, sacs à dos et sacs tyroliens, surface extérieure en matières plastiques ou textiles	4202923	xxx	xxxxx	25004
3.005	Coupé-vent et articles similaires, en cuir, hommes ou garçonnets	42031031	xxx	xxxxx	25005
	3				

B-1	Sorties de l'activité manufactur	ière (suite)			
	Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.006	Coupe-vent et articles similaires, en cuir, femmes ou fillettes	42031032	xxx	xxxxx	25006
3.007	Jupes en cuir	42031070	xxx	xxxxx	25007
3.008	Gants et moufles d'usage courant, en cuir	420329	xxx	XXXXX	25008
3.009	Ceintures, sauf pour usage professionnel, en cuir	42033020	xxx	XXXXX	25009
3.010	Pelleteries, tannées ou apprêtées, sauf vêtements et articles similaires	4302	xxx C)xxxxx	25010
3.011	Manteaux et autocoats, en pelleteries, sauf peau de mouton, femmes	43031033	XXX	xxxxx	25011
3.012	Manteaux et autocoats, en pelleteries, sauf peau de mouton, hommes	43631034	xxx	xxxxx	25012
3.013	Blousons et articles similaires, en pelleteries, sauf peau de mouton, femmes	43031043	xxx	xxxxx	25013
3.014	Blousons et articles similaires, en pelleteries, sauf peau de mouton, hommes	43031044	xxx	xxxxx	25014
3.015	Vêtements et accessoires du vêtement (sauf gants, vêtements de cuir doublés de fourrure, manteaux, blousons et articles similaires, étoles, boléros et	8			25015
	capes), en petieteries	43031090	xxx	xxxxx	25016
3.016	Articles en pelleteries, sauf vêtements et accessoires du vêtement	430390	xxx	XXXXX	
3.017	Fils de laine cardée, non conditionnés pour la vente au détail	5106	xxx	xxxxx	25017
3.018	Déchets de coton (y compris les déchets de fils et les effilochés)	5202	xxx	xxxxx	25018
				,	

B -1	Sorties de l'activité manufactur	ière (suite).			
3.	Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.019	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail	5206	xxx	xxxxx	25019
3.020	Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant 85% ou plus en poids de fibres synthétiques discontinues excluant polyester, acrylique ou modacrylique	55129	xxx	XXXXX	25020
3.021	Broderies en pièces, en bandes ou en motifs	5810	xxx	XXXXX	25021
3.022	Étoffes en bonneterie-chaîne, en coton	600242	xxx	XXXX	25022
3.023	Étoffes en bonneterie, en fibres synthétiques ou artificielles excluant en fils d'élastomère ou étoffes en bonneterie-chaîne	600293	XXXX	xxxxx	25023
3.024	Pantalons et shorts, en bonneterie, hommes ou garçonnets, fibres synthétiques	610343	xxx	xxxxx	25024
3.025	Robes, en bonneterie, femmes ou fillettes, coton	610442	xxx	xxxxx	25025
3.026	Robes, en bonneterie, femmes ou fillettes, fibres synthétiques	610443	xxx	xxxxx	25026
3.027	Jupes et jupes sukstres, en bonneterie, femmes ou fillettés, libres synthétiques	610453	xxx	xxxxx	25027
3.028	Pantalons, salopettes et shorts, en bonneterie) femmes ou fillettes, fibres synthetiques	610463	xxx	xxxxx	25028
3.029	Chemises et chemisettes, en bonneterie, hommes ou garçonnets, coton	610510	xxx	xxxxx	25029
3.030	Chemises et chemisettes, en bonneterie, hommes ou garçonnets, fibres synthétiques ou artificielles	610520	xxx	xxxxx	25030

B-1	Sorties de l'activité manufactur	ière (suite)			
	Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.031	Chemisiers et blouses, en bonneterie, femmes ou fillettes, coton	610610	xxx	xxxxx	25031
3.032	Chemisiers et blouses, en bonneterie, femmes ou fillettes, fibres synthétiques ou artificielles	610620	xxx	xxxx	25032
3.033	Slips et caleçons, en bonneterie, hommes ou garçonnets, coton	610711	xxx	xxxxx	25033
3.034	Slips et caleçons, en bonneterie, hommes ou garçonnets, fibres synthétiques ou artificielles	610712	xxx	(XXXXX	25034
3.035	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, hommes ou garçonnets, fibres synthétiques ou artificielles	610722	xxx	xxxxx	25035
3.036	Combinaisons, fonds de robe et jupons, en bonneterie, femmes ou fillettes, fibres synthétiques ou artificielles	610813	xxx	xxxxx	25036
3.037	Slips et culottes, en bonneterie, femmes ou fillettes, coton	610821	xxx	xxxxx	25037
3.038	Slips et culottes, en bonneterie, femmes ou fillettes, fibres synthétiques ou artificielles	610822	xxx	xxxxx	25038
3.039	Chemises de nuit et pylamas, en bonneterie, femmes ou villettes, fibres synthétiques ou artificielles	610832	xxx	xxxxx	25039
3.040	Robes de chambre, peignoirs et articles similaires, en bonneterie, femmes ou filletres, coton	610891	xxx	xxxxx	25040
3,041	Robes de chambre et articles simifaires, en bonneterie, femmes ou fillettes, fibres synthétiques ou				25041
3.042	artificielles T-shirts et maillots de corps, en	610892	xxx	xxxxx	25042
	bonneterie, fibres textiles, sauf coton	010330	^^^	xxxxx	

B-1	Sorties de l'activité manufactur	iere (suite)			
3.	Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.043	Chandails, gilets et articles similaires, en bonneterie, laine ou poils fins	611010	xxx	xxxxx	25043
3.044	Chandails, gilets et articles similaires, bonneterie, fibres synthétiques ou artificielles	611030	xxx	xxxxx	25044
3.045	Maillots de bain, en bonneterie, hommes ou garçonnets, fibres synthétiques	611231	xxx	xxxxx	25045
3.046	Autres vêtements de fibres synthétiques ou artificielles en bonneterie tels que collants	611430	xxx	ZXXXXX	25046
3.047	Collants (bas-culottes), en bonneterie, fibres synthétiques, titrant en fils simples moins de 67 déci"tex"	611511	XXX >	xxxxx	25047
3.048	Collants (bas-culottes), en bonneterie, sauf fibres synthétiques	6 is the	xxx	xxxxx	25048
3.049	Bas et mi-bas, en bonneterie, femmes, titrant en fils simples moins de 67 déci"tex"	611520	xxx	xxxxx	25049
3.050	Chaussettes et articles chaussants (sauf bas-culottes, collants, bas et mi-bas de femmes), en bønheterie, hommes ou garçonnets, 100% laine ou poils fins	61159111	xxx	xxxxx	25050
3.051	Chaussettes et articles chaussants, (sauf bas-oulottes, collants, bas et mi-bas de femmes), en bonneterie, hommes ou garçonnets, coton	6115921	xxx	xxxxx	25051
3.052	Chaussettes, autres articles chaussants (sauf pas-culottes, collants, bas et (mi-bas),en bonneterie, femmes ou fillettes, matières textiles sauf haine, poils fins, coton, fibres				25052
3.053	Gants, en bonneterie, laine ou poils fins, sauf imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques ou caoutchouc	61159920 611691	xxx	xxxxx	25053

PORTUGUE	Sorties de l'activité manufactur	Code des	,00,0000000000000000000000000000000000		Valeur des
	Livraisons de produits de propre fabrication	marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	(\$'000 CAN)
3.054	Gants, en bonneterie, sauf imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques ou caoutchouc, coton	611692	xxx	xxxxx	25054
3.055	Manteaux et articles similaires, tissés, hommes ou garçonnets, laine ou poils fins	620111	xxx	xxxxx	25055
3.056	Anoraks, blousons, parkas et vestes de ski, tissés, hommes ou garçonnets, laine ou poils fins	620191	xxx	xxxxx	25056
3.057	Anoraks, blousons, parkas et vestes de ski, tisses, hommes ou garçonnets, fibres synthétiques ou artificielles	620193	xxx C	XXXXX	25057
3.058	Manteaux et articles similaires, tissés, femmes ou fillettes, laine ou poils fins	620211	XXX	xxxxx	25058
3.059	Anoraks, parkas, vestes de ski, blousons et articles similaires, tissés, de fibres synthétiques ou artificielles	620293	xxx .	xxxxx	25059
3.060	Costumes et complets, tissés, hommes où garçonnets, laine ou poils fins	620311	xxx	xxxxx	25060
3.061	Costumes et complets, tisses, hommes ou garçonnets, fibres synthetiques	620312	xxx	xxxxx	25061
3.062	Vestons, tissés, nommes ou garçonnets, fibres synthétiques	620333	xxx	xxxxx	25062
3.063	Pantalons, salopettes, culottes et shorts, tisses, hommes ou garçonnets, laine on poils fins	620341	xxx	xxxxx	25063
	Costumes tailleurs, tissés, femmes ou fillettes, laine ou poils fins	620411	xxx	xxxxx	25064
3.065	Costumes tailleurs, tissés, femmes ou fillettes, coton	620412	xxx	xxxxx	25065

8-1	Sorties de l'activité manufactur	ijere (suite)			
	Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.066	Costumes tailleurs, tissés, femmes ou fillettes, fibres synthétiques	620413	xxx	xxxxx	25066
3.067	Ensembles, tissés, femmes ou fillettes, laine ou poits fins	620421	xxx	xxxxx	25067
3,068	Ensembles, tissés, femmes ou fillettes, coton	620422	xxx	xxxxx	25068
3.069	Vestes, tissés, femmes ou fillettes, laine ou poils fins	620431	xxx	XXXXX	25069
3.070	Vestes, tissés, femmes ou fillettes, coton	620432	xxx Ç	xxxxx	25070
3.071	Vestes, tissées, femmes ou fillettes, fibres synthétiques	620433	XXX	· xxxxx	25071
3,072	Robes, tissés, femmes ou fillettes, coton	620442	xxx	xxxxx	25072
3,073	Robes, tissés, femmes ou fillettes, fibres artificielles	620444	xxx	xxxxx	25073
3.074	Jupes et jupes-culottes, tissés, femmes ou fillettes, coton	620452	xxx	xxxxx	25074
3.075	Jupes et jupes-cotottes tissés, femmes ou fillettes, fibres synthetiques	620453	xxx	xxxxx	25075
3.076	Jupes et jupes culottes, tissées, femmes ou fillettes, matières textiles, saut faine, poils fins, coton, fibres	520450		VVVVV	25076
3.077	Pantalons, salopettes, culottes et shorts, tisses, femmes ou fillettes,	620459	xxx	xxxx	25077
	laine ou poils fins	620461	xxx	XXXXX	25078
3.078	Pantalons, salopettes, culottes et shorts, tissés, femmes ou fillettes, fibres synthétiques	620463	xxx	xxxxx	

8-1	Sorties de l'activité manufactur	iere (suite)			
	Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.079	Chemises, tissés, hommes ou garçonnets, coton	620520	xxx	xxxxx	25079
3.080	Chemisiers et blouses, tissés, femmes ou fillettes, coton	620630	xxx	xxxxx	25080
3.081	Chemisiers et blouses, tissés, femmes ou fillettes, fibres synthétiques ou artificielles	620640	xxx	xxxxx	25081
3.082	Chemises de nuit et pyjamas, tissés, hommes ou garçonnets, coton	620721	xxx	XXXXX	25082
3.083	Jupons, combinaisons et articles similaires, tissés, femmes ou fillettes, fib. synt. ou artif.	620811	XXX	xxxxx	25083
3.084	Chemises de nuit et pyjamas, tissés, femmes ou fillettes, coton	620821	XXX	xxxxx	25084
3.085	Chemises de nuit et pyjamas, tissés, femmes, fillettes, fibres synthétiques ou artificielles	620922	xxx	xxxxx	25085
3.086	Gilets de corps, déshabillés, robes de chambre et articles similaires, tissés, femmes ou fillettes, fibres syn. ou artif	620892	xxx	xxxxx	25086
3.087	Vêtements de nuit et sous- vêtements, tissés, bébés, coton	62092040	xxx	xxxxx	25087
3.088	Vêtements (autres que manteaux, combinalsons de neige, pantalons, salopettes, chemises, blouses, vêtements, de nuit, sous-vêtements, ou				25088
3.089	couches) tilssés, bébés, coton	62092060 62093040	xxx	XXXXX	25089
3.090	Vêtements (autres que de nuit, manteaux, chemises, pantalons, sous-vêtements, ou couches), tissés, bébés, fibres synthétiques	62093050	xxx	xxxxx	25090

B-1 Sorties de l'activité manufact	urière (suite)			
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.091 Manteaux, cabans, capes, anoraks et articles similaires, tissés, de tissus imprégnés, enduits, recouverts, stratifiés ou gainés de matière plastique ou caoutchoutée, hommes	62102010	xxx	xxxxx	25091
3.092 Combinaisons, ensembles de ski, tissés, fillettes (tailles 7-16), nylon	62112014	xxx	xxxxx	25092
3.093 Combinaisons, ensembles de ski, tissés, garconnets (tailles 2X-7) ou fillettes (tailles 2X-6), nylon	62112019	xxx	xxxxx	25093
3.094 Combinaisons, ensembles de ski, tissés, hommes, polyester	62112021	xxx C	XXXXX	25094
3.095 Survêtements de sports et autres vêtements, a/q en bonneterie, coton, hommes ou garçonnets	621132	XXX	xxxxx	25095
3.096 Vareuses, Sarraus, vêtements de laboratoire, de travail et similaires, tissées, femmes ou fillettes, polyester	62(14332)	xxx	xxxxx	25096
3.097 Soutiens-gorge et bustiers	621210	xxx	xxxxx	25097
3.098 Gaines, sauf gaines-culottes	62122010	xxx	xxxxx	25098
3.099 Gaines-culottes	62122020	xxx	xxxxx	25099
3.100 Combinés	621230	xxx	xxxxx	25100
3.101 Bretelles, articles similaires et les parties pour soutiens- gorge, gaines, corsets, bretelles, etc.	62129090	xxx	xxxxx	25101
3,102 Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes, et articles similaires	6214	xxx	xxxxx	25102
3.103 Cravates, noeuds papillons et foulards cravates, soie	621510	xxx	xxxxx	25103

3. Livraisons de produits de l'usage de mesure livrée	ur des isons
3.104 Cravates, noeuds papillons et foulards cravates, tissés, fibres synthétiques ou artificielles 3.105 Vitrages, rideaux, cantonnières et articles similaires, en bonneterie, fibres synthétiques 3.106 Tentes, fibres synthétiques 630312 XXX XXXXX 25105 3.107 Coiffures, en feutre (fabriquées à partir de cloches, formes ou plateaux en feutre) 3.108 Coiffures, tressées ou faites de bandes assemblées, confectionnées en toutes matières 3.109 Coiffures, en bonneterie ou confectionnées en produits textiles en pièces (non en bandes): résilles et filets à cheveux 3.109 Coiffures, en bonneterie ou confectionnées en produits textiles en pièces (non en bandes): résilles et filets à cheveux	CAN)
3.105 Vitrages, rideaux, cantonnières et articles similaires, en bonneterie, fibres synthétiques 630312 XXX XXXXX 25)06 3.106 Tentes, fibres synthétiques 630622 XXX XXXXX 25)107 3.107 Coiffures, en feutre (fabriquées à partir de cloches, formes ou plateaux en feutre) 6503 XXX XXXXX 25)108 3.108 Coiffures, tressées ou faites de bandes assemblées, confectionnées en toutes matières 6504 XXXX XXXXX 25)109 3.109 Coiffures, en bonneterie ou confectionnées en produits textiles en pièces (non en bandes): résilles et fillets à cheveux 8505 XXXX XXXXX	\$
3.106 Tentes, fibres synthétiques 630622 XXX XXXXXX 25107 3.107 Coiffures, en feutre (fabriquées à partir de cloches, formes ou plateaux en feutre) 6503 XXX XXXXX 25108 3.108 Coiffures, tressées ou faites de bandes assemblées, confectionnées en toutes matières 6504 XXX XXXXX 25109 3.109 Coiffures, en bonneterie ou confectionnées en produits textiles en pièces (non en bandes); résilles et filets à cheveux 8505 XXX XXXXX	
3.107 Coiffures, en feutre (fabriquées à partir de cloches, formes ou plateaux en feutre) 3.108 Coiffures, tressées ou faites de bandes assemblées, confectionnées en toutes matières 3.109 Coiffures, en bonneterie ou confectionnées en produits textiles en pièces (non en bandes); résilles et filets à cheveux 3.109 Coiffures, en bonneterie ou confectionnées en produits textiles en pièces (non en bandes); résilles et filets à cheveux	
3.108 Coiffures, tressées ou faites de bandes assemblées, confectionnées en toutes matières 6504 3.109 Coiffures, en bonneterie ou confectionnées en produits textiles en pièces (non en bandes); résilles et filets à cheveux 6505 XXXX XXXXX 25109	
3.109 Coiffures, en bonneterie ou confectionnées en produits textiles en pièces (non en bandes); résilles et filets à cheveux	
25110	
3.110 Coiffures en pelleteries naturelles 659692 XXX XXXXX	Valencia
3.111 Sacs de couchage 940430 XXX XXXXX	
20112 3.112 Tous autres produits livrés (préciser séparément les produits importants) XXX XXXXX	_
	- Ř
	- <u>San - S</u>
1. Valeur totale des livraisons de produits de propre fabrication	

В-	1-Sorties de l'activité	manufacturière (suite)			
5.		s frais de livraisons effectuées par transporteurs public			\$'000 CAN
		nte, les taxes d'accise, les escomptes, les rabais et les acun des produits inscrits à la section Livraisons de pr		2074	
	propre fabrication, veuillez in			()
6.		sur commande (exécuté sur des matières et des produ ant d'autres unités commerciales de votre entreprise)	its	2053	
7.		de réparation (exécuté sur des matières et des produit ant d'autres unités commerciales de votre entreprise)	s	2059	
8.	Total des sorties de l'activité	manufacturière (somme des montants déclarés aux lig	nes 4 à 7)	2054	
B-	2 Livraisons de bien	s achetés pour la revente		7	((3)
9.	moment de l'achat). Les ach	le biens achetés pour la revente (dans le même état quats de tels biens devraient être déclarés à la Section (s d'exploitation », à la ligne « Biens achetés pour la rev	C-5, <	2028	\$'000 CAN
10.	Veuillez préciser ci-dessous la revente tels que déclarés	les principaux produits et le pourcentage des livraisons à la ligne 9.	de biens a	chetés	pour
	Deaduit 1	2026	2006	· <u>-</u>	
	Produit 1		2007		
	Produit 2	2027		2007 2007 2007	
	Produit 3	2069	2008		
	Tous les autres produits	2076	2009		
	Total	$\diamondsuit_{\sim}(\bigcirc)^{\vee}$	100	%	
8-	3 Tous les autres re	venus d'exploitation			
8.	3 Tous les autres rev	venus d'exploitation			8'000 AAN
B -	3 Tous les autres re	venus d'exploitation		2046	\$'000 CAN
AN)PINI	3 Tous les autres rev Revenus provenant de locati			2046	\$'000 CAN
11.	Revenus provenant de locati	on et de location à bail		2046	\$'000 CAN
11. 12.	Revenus provenant de locati	on et de location à bail es gouvernements (exclure les subventions d'investisse	ement)		\$'000 CAN
11. 12.	Revenus provenant de locati Subventions d'exploitation de Tous les autres revenus d'ex	on et de location à bail	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	2068	\$'000 CAN
11. 12.	Revenus provenant de locati Subventions d'exploitation de Tous les autres revenus d'ex (p. ex. les revenus provenant	es gouvernements (exclure les subventions d'investisses	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	2068	\$'000 CAN
11. 12. 13.	Revenus provenant de locati Subventions d'exploitation de Tous les autres revenus d'ex (p. ex. les revenus provenant	es gouvernements (exclure les subventions d'investisse sploitation qui ne sont pas mentionnés ci-dessus t de contrats de livraisons, redevances et droits de fran	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	2068	\$'000 CAN
11. 12. 13.	Revenus provenant de locati Subventions d'exploitation de Tous les autres revenus d'ex (p. ex. les revenus provenant Veuillez déclarer les revenus	es gouvernements (exclure les subventions d'investisse sploitation qui ne sont pas mentionnés ci-dessus t de contrats de livraisons, redevances et droits de fran	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	2068	\$'000 CAN
11. 12. 13.	Revenus provenant de locati Subventions d'exploitation de Tous les autres revenus d'ex (p. ex. les revenus provenant Veuillez déclarer les revenus lai des revenus	es gouvernements (exclure les subventions d'investisses ploitation qui ne sont pas mentionnés ci-dessus t de contrats de livraisons, redevances et droits de franse nintérêts et les dividendes à la ligne 15.	nchisage)	2068	
11. 12. 13.	Revenus provenant de locati Subventions d'exploitation de Tous les autres revenus d'ex (p. ex. les revenus provenant Veuillez déclarer les revenus lai des revenus	es gouvernements (exclure les subventions d'investisse sploitation qui ne sont pas mentionnés ci-dessus t de contrats de livraisons, redevances et droits de fran	nchisage)	2068	
11. 12. 13.	Revenus provenant de locati Subventions d'exploitation de Tous les autres revenus d'ex (p. ex. les revenus provenant Veuillez déclarer les revenus tal des revenus Total des revenus d'exploitat	es gouvernements (exclure les subventions d'investisses ploitation qui ne sont pas mentionnés ci-dessus t de contrats de livraisons, redevances et droits de franse nintérêts et les dividendes à la ligne 15.	nchisage)	2068	
11. 12. 13.	Revenus provenant de locati Subventions d'exploitation de Tous les autres revenus d'ex (p. ex. les revenus provenant Veuillez déclarer les revenus la l'es revenus d'exploitat Total des revenus d'exploitat Total des revenus (somme de	es gouvernements (exclure les subventions d'investisse ploitation qui ne sont pas mentionnés ci-dessus t de contrats de livraisons, redevances et droits de fraissen intérêts et les dividendes à la ligne 15. Ition (somme des montants déclarés aux lignes 8, 9 et 1 et lon (p. ex. les revenus en intérêts et les dividendes) es montants déclarés aux lignes 14 et 15, ce montant des montants déclarés aux lignes 14 et 15, ce montant de la contrat de la c	nchisage)	2068	
11. 12. 13. To	Revenus provenant de locati Subventions d'exploitation de Tous les autres revenus d'ex (p. ex. les revenus provenant Veuillez déclarer les revenus la l'es revenus Total des revenus d'exploitat Revenus non liés à l'exploitat Total des revenus (somme de correspondre au « Total des	es gouvernements (exclure les subventions d'investisse ploitation qui ne sont pas mentionnés ci-dessus t de contrats de livraisons, redevances et droits de fraissen intérêts et les dividendes à la ligne 15.	nchisage)	2068 2077 2080 2097	
11. 12. 13. To	Revenus provenant de locati Subventions d'exploitation de Tous les autres revenus d'ex (p. ex. les revenus provenant Veuillez déclarer les revenus lai des revenus d'exploitat Revenus non liés à l'exploitat Revenus non liés à l'exploitat Cotal des revenus (somme de correspondre au « Total des Paiements échelonnés Les deux questions suivantes	es gouvernements (exclure les subventions d'investisse ploitation qui ne sont pas mentionnés ci-dessus t de contrats de livraisons, redevances et droits de fraissen intérêts et les dividendes à la ligne 15. Ition (somme des montants déclarés aux lignes 8, 9 et 1 et lon (p. ex. les revenus en intérêts et les dividendes) es montants déclarés aux lignes 14 et 15, ce montant des montants déclarés aux lignes 14 et 15, ce montant de la contrat de la c	nchisage) 1 à 13) oit	2068 2077 2080 2097 2098	\$'000 CAN
11. 12. 13. To	Revenus provenant de locati Subventions d'exploitation de Tous les autres revenus d'ex (p. ex. les revenus provenant veuillez déclarer les revenus la l'exploitat des revenus d'exploitat l'exploitat	es gouvernements (exclure les subventions d'investisse ploitation qui ne sont pas mentionnés ci-dessus t de contrats de livraisons, redevances et droits de fraisse en untérêts et les dividendes à la ligne 15. Ition (somme des montants déclarés aux lignes 8, 9 et 1 et montants déclarés aux lignes 14 et 15, ce montant de revenus » tel qu'indiqué dans votre État des résultats) es s'adressent aux unités commerciales qui fabriquent de	1 à 13) oit les produits ames d'arge	2068 2077 2080 2097 2098	\$'000 CAN

	- Debeuses				and the second	
	Veuillez inclure : • toutes les dég du Canada.	oenses en	courues, par cett	e unité comn	nerciale, à l'intérieur	ou à l'extérieur
	Veuillez exclure : • TPS/TVH, TVQ).				
	STATES OF THE STATE AND A STATE OF THE STATES AND A STATES AND A STATE OF THE STATES AND A STATE OF THE STATES AND A STATE	20.5	courues par des	unités comm	erciales situées à l'e	xtérieur du Canada,
HERE			~ ~			
martenanarum	XEI. S'il vous est impossible d'exclu	ure les TP	S/TVH, TVQ de vo	os détails de	frais, veuillez coche	r ici. 3001
Q=	1 Rémuneration du travail					
1.	Salaires et traitements des employé montant déclaré ici devrait être le m	s (Inclure	le surtemps et le	s payes de v	vacances). Le	\$:000 CAN
	Section F, * Effectif selon l'emplacer	nent ».				3010
	Les employés sont des travailleurs prémunération payée de l'Agence des					
	cette question, veuillez consulter la	brochure	« Lignes directric	es et instruc	tions » pour	
	connaître ce qui doit être inclus ou e					
2.	Part des avantages sociaux versée p veuillez consulter la brochure « Lign doit être inclus ou exclu.	es directi	rices et instruction	repondre a c ns » pour cor	nnaître se qui	3040
		***************************************	***************************************	••••••••••••••		3041
3.	Total de la rémunération du travail (somme de	es montants décla	rés aux lign	es tel 2)	,,
4.	Contributions sociales aux régimes p	orovincial	à'h ta àtnes ah vi	ducation		3042
		J. 0 7 1. 1. 0. 1. 1.		~~~		
	inclure : • Impôt-santé des emplo	yeurs de	l'Ontario;			
1	 Cotisation de l'employ 	eur au « l	Fonds des service	s de santé d	u Québec »;	
	Taxe du Manitoba aux		$\Lambda_{\Lambda}()$			9
*	 Impôt de Terre-Neuve- 	et-Labrac	dor sur la masse :	salariale.		
G#2	2 Entrées de l'activité mar	vufactių	riere			
Veu	illez exclure : • les matières ou les	composa	nts produits par c	ette unité co	mmerciale pour son	utilisation à l'interne.
_	Landard and Markinika and Color			940 N.J. (2012) 444		
5.	Les entrées de l'activité manufactur	iere sont				
	3003 1 Achats 2 Usag	е	³ Autre (veu	illez spécifie	r): 300 <u>4</u>	
		0.000	Code des			Coût à cette
6.	Achats de matières premières		marchandises à l'usage de	Unité de	Quantité	unité commerciale
	et composants		Statistique	mesure	Quantite	
-	Clarification to to tourningtonio	****	Canada		4 - 1012	(\$'000 CAN)
	Clarification de la terminologie:					
					a a	
())			-			
$ \vee $			ļ.			
					Ĩ	
				9		
				4		

	Achats de matières premières et composants	marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	unité commerciale (\$'000 CAN)
	Les fils, filés et tissus constitués de deux fibres ou plus doivent être classés selon la fibre qui domine en poids sur toute autre fibre (p. ex., un fil fait d'un mélange de fibres discontinues 60% coton et 40% polyesters doit être classé comme un fil de coton).				
	Toutefois, si deux fibres chimiques ou plus forment ensemble un poids supérieur à celui de toute autre fibre naturelle, le fil ou le tissu doit être classé selon la fibre chimique prédominante (p. ex., un fit constitué de 40% laine, 35% fibres discontinues de polyesters et 25% fibres discontinues de nylon doit être classé comme un fil de fibres discontinues de polyesters, puisqu'au total les fibres chimiques prédominent sur la laine.				
	Les fibres métanges 50/50 de fibres naturelles (p. ex., le coton) et de fibres chimiques (p. ex., les polyesters) doivent être considérés comme les fibres chimiques.				
	Un fil d'un "tex" a une masse linéique égale à un gramme(g) par kilomètre (km) de longueur.				45004
6.001	Garnitures et fournitures de confection	000000316	xxx	xxxxx	15001
6.002	Plumes et duvets de rembourrage, bruts, nettoyés, désinfectés ou traités pour être conservés	050570	xxx	xxxxx	15002
6.003	Matières colorantes organiques synthétiques, préparations à base de ces matières et produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescepts ou comme			g.	15003
	luminophores	3204	xxx	XXXXX	No. 170 - 170
6.004	Produits lubrifiants, contenant moins de 70% d'huile de pétrole ou de minéraux bitumineux	34031	xxx	xxxxx	15004
6.005	Ciment de caputchouc néoprène	35069111	xxx	xxxxx	15005
6.006	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateur de teinture pour l'industrie textile, du papier, du cuir ou similaire	3809	xxx	xxxxx	15006
6.007	Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques	381220	xxx	xxxxx	15007

C-2	Entrées de l'activité manufactu	rière (suite)			
	Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.008	Peaux brutes de bovins ou d'équidés	4101	xxx	xxxxx	15008
6.009	Peaux brutes d'ovins	4102	xxx	xxxxx	15009
6.010	Cuir pour vêtements (excluant cuirs entiers n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 mètres carrés)), tannés ou retannés (autre que bovins prétannés), de bovins ou équidés	41042930	xxx	xxxxx	15010
6.011	Cuir pour gants(excluant cuirs entiers n'excédant pas 28 pieds carrés (2,6 mètres carrés)), tannés ou retannés (autre que bovins prétannés), de bovins ou équidés	41042940	xxx ()	XXXXX	15011
6.012	Cuir pour sacs, étuis ou courroies(autre que cuirs entiers n'excédant 28 pieds carrés (2,6 mètres carrés), tannés ou retannés (autre que bovins prétannés), de bovins ou équidés	41042950	xxx	xxxxx	15012
6.013	Peaux épilées, préparées, sauf chamoisées ou vernies, d'ovins	4105	xxx	xxxxx	15013
6.014	Pelleteries brutes, sauf les peaux brutes pour la fabrication du cuir	4301	xxx	xxxxx	15014
6.015	Pelleteries, tannées ou apprêtées sauf vêtements et articles similaires	4302	xxx	xxxxx	15015
6.016	Vêtements et accessoires du vêtement (sauf gants, vêtements de ouir doublés de fourrure, manteaux, blousons et articles similaires, étoles, boléros et				15016
	articles similaires, étoles, boléros et capes), en pelleteries	43031090	xxx	xxxxx	
6.017	Laines, non cardées ni peignées	5101	xxx	xxxxx	15017
6.018	Fils de laine cardée, non conditionnés pour la vente au détail	5106	xxx	xxxxx	15018
6.019	Fils de laine peignée, non conditionnés pour la vente au détail	5107	xxx	xxxxx	15019

C-2	Entrées de l'activité manufactu	rière (suite)			
	Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.020	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés	5111	xxx	xxxxx	15020
6.021	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés	5112	xxx	xxxxx	15021
6.022	Coton, cardé ou peigné	5203	xxx	xxxxx	15022
6.023	Fil à coudre en coton	5204	xxx	xxxxx	15023
6.024	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant 85% ou plus en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail	5205	xxx	xxxxx	15024
6.025	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail	5206	XXX	xxxxx	15025
6.026	Tissus en coton, contenant en poids 85% ou plus de coton, poids n'excédant pas 200 g/m2	5208	xxx	: xxxxx	15026
6.027	Tissus en coton, contenant en poids 85% ou plus de coton, poids excédant 200 g/m2	5209	xxx	xxxxx	15027
6.028	Tissus de coton, contenant en poids moins de 85% de coton, métange surtout avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m²	5210	xxx	xxxxx	15028
6.029	Tissus de coton, contenant en poids moins de 85% de coton, mélangé surtout avec des florés synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m²2	5211	xxx	xxxxx	15029
6.030	Tissus en coton, contenant en poids moins de 85% de coton, mélangé surtout avec des fibres naturelles	5212	xxx	xxxxx	15030
		-			,

	rière (suite)			
	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
Tipour de lute ou d'autres fibres				15031
textiles libériennes	5310	xxx	xxxxx	
Fil à coudre en filaments synthétiques ou artificiels	5401	xxx	xxxxx	15032
Fils à haute ténacité de polyester, non conditionnés pour la vente au détail	540220	xxx	xxxxx	15033
Fils(excluant fil à coudre), texturés, de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail	54023	xxx	XXXXX	15034
Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité, de nylon ou autres polyamides ou polyesters	540710	××××	×××××	15035
Tissus faits de nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage	540730	xxx	xxxxx	15036
Tissus (sauf en fils à haute ténacité, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), de filaments contenant en poids 85% ou plus de nylon ou autres polyamides	54074	xxx	xxxxx	15037
lames ou nappes en fils synthetiques; fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant 85% ou plus				15038
texturés	54076	xxx	XXXXX	
Tissus (saut en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thérmosoudage), contenant 85% ou plus en poids de filaments synthétiques	54077	xxx	xxxxx	15039
Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant moins de 85% en poids de filaments synthétiques et mélangés surtout avec du coton	54078	xxx	xxxxx	15040
	2 Fil à coudre en filaments synthétiques ou artificiels 3 Fils à haute ténacité de polyester, non conditionnés pour la vente au détail 4 Fils(excluant fil à coudre), texturés, de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail 5 Fils(excluant fil à coudre), texturés, de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail 6 Fils (excluant fil à coudre), texturés, de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail 7 Fils sus obtenus à partir de fils à haute ténacité, de nylon ou autres polyamides ou polyesters 7 Fils sus faits de nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), de filaments contenant en poids 85% ou plus de nylon ou autres polyamides 7 Fils sus (sauf en fils à haute ténacité, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant 85% ou plus en poids de filaments de polyester soldames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant 85% ou plus en poids de filaments synthétiques 7 Fissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant 85% ou plus en poids de filaments synthétiques	Achats de matières premières et composants Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes 5310 Fil à coudre en filaments synthétiques ou artificiels Fils à haute ténacité de polyester, non conditionnés pour la vente au détail Fils(excluant fil à coudre), texturés, de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail Filssus obtenus à partir de fils à haute ténacité, de nylon ou autres polyamides ou polyesters 540710 Tissus (sauf en fils à haute ténacité, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), de filaments contenant en poids 85% ou plus de nylon ou autres polyamides Tissus (sauf en fils à haute ténacité, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant 85% ou plus en poids de filaments, de polyester non texturés Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant 85% ou plus en poids de filaments synthétiques Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant 85% ou plus en poids de filaments synthétiques Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant 85% ou plus en poids de filaments synthétiques 54071	Achats de matières premières et composants Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes 5310 XXX Fil à coudre en filaments synthétiques ou artificiels Fils à haute ténacité de polyester, non conditionnés pour la vente au détail Fils(excluant fil à coudre), texturés, de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail Fissus obtenus à partir de fils à haute ténacité, de nylon ou autres polyamides ou polyesters Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité, de nylon ou autres polyamides ou polyesters Tissus faits de nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage Tissus (sauf en fils à haute ténacité, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), de hiaments contenant en poids 85% ou plus de nylon ou autres polyamides Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyester non texturés Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, làmès ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thérmosoudage), contenant 85% ou plus en poids de filaments, fle polyester non texturés Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, làmès ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thérmosoudage), contenant 85% ou plus en poids de filaments synthétiques Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thérmosoudage), contenant fils de polyesters, lames ou nappes en fils synthétiques fixées par un liant ou par thérmosoudage), contenant moins de par thermosoudage, contenant moins de par thermosoudages synthétiques Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, lames ou nappes en fils synthétiques filaments synthétiques Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, lames ou nappes en fi	Achats de matières premières et composants Tissus de lute ou d'autres fibres texiles libériennes Tissus de lute ou d'autres fibres texiles libériennes 5310 XXX XXXXX Fil à coudre en filaments synthétiques ou artificiels Fils à haute ténacité de polyester, non conditionnés pour la vente au détail Filsexcluant fil à coudre), texturés, de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail Filsexcluant fil à coudre), texturés, de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail 54023 XXX XXXXX XXXXX Tissus obtenus à partir de fils à haute tenacité, de nylon ou autres polyamides ou polyesters Tissus faits de nappes en fils synthétiques, fixées par un filant ou par thermosoudage Tissus (sauf en fils à haute ténacité, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage, de filaments contenant en poids 85% ou plus de nylon ou autres polyamides Tissus (sauf en fils à haute ténacité, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage, de filaments contenant en poids 85% ou plus de nylon ou autres polyamides Tissus (sauf en fils à haute ténacité, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par textrosoudage Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyateris, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par termosoudage), contenant 85% ou prise en poids de filaments synthétiques Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par telemosoudage), contenant 85% ou prise en poids de filaments synthétiques \$4077 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

C-2	Entrées de l'activité manufactu	rière (suite)			
	Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.041	Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant moins de 85% en poids de filaments synthétiques mélangés avec fibres autre que coton	54079	xxx	xxxxx	15041
6.042	Tissus en fils de filaments artificiels	5408	xxx	xxxxx	15042
6.043	Câbles de filaments synthétiques, acryliques ou modacryliques	550130	XXX	xxxxx	15043
6.044	Fil à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues	5508	xxx	XXXXX	15044
6.045	Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, 85% ou plus en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides	55093	xxx	xxxxx	15045
6.046	Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, 85% ou plus en poids de fibres discontinues de polyester	55092	xxx	xxxxx	15046
6.047	Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détait, 85% ou plus en poids de fibres discontinues acrylique su modacrylique	55093	xxx	xxxxx	15047
6.048	Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, 85% ou plus en poids de fibres discontinues sauf nylon ou autres polyàmides, polyester, acrylique ou modacrylique	55094	xxx	xxxxx	15048
6.049	Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, moins de 85% en poids de fibres discontinues de polyester	55095	xxx	xxxxx	15049

	Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.050	Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, moins de 85% en poids de fibres discontinues acrylique ou modacrylique	55096	xxx	xxxxx	15050
6.051	Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant 85% ou plus en poids de fibres synthétiques discontinues	5512	xxx	xxxxx	15051
6.052	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85% en poids de ces fibres, mélangés surtout avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m²	5513	xxx	XXXXX	15052
6.053	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85% en poids de ces fibres, mélangées surtout avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m2	5514	***	xxxxx	15053
6.054	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85% en poids de ces fibres, mélangées surtout avec des fibres sauf coton	55 15	xxx	xxxxx	15054
6.055	Tissus de fibres synthétiques discontinues sauf polyester, acrylique ou modacrylique, contenant moins de 85% en poids de ces fibres, mélangées surtout avec des fibres sauf coton	55159	ххх	xxxxx	15055
6.056	Tissus de fibres artificielles discontinues	5516	xxx	xxxxx	15056
6.057	Ouates de co(on et articles en ces ouates, saut articles hygiéniques	560121	xxx	xxxxx	15057
6.058	Ouates de matières textiles, sauf coton ou fibres synthétiques ou artificielles: articles en ces ouates, sauf hygiéniques	560129	xxx	xxxxx	15058
5.059	Non tisses	5603	xxx	xxxxx	15059
*					

C-2	Entrées de l'activité manufactu	rière (suite)			
	Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciate (\$'000 CAN)
6.060	Velours ou peluches tissés, tissus de chenille, sauf rubanerie, en fibres synthétiques ou artificielles	58013	xxx	xxxxx	15060
6.061	Dentelles à la mécanique	58042	xxx	xxxxx	15061
6.062	Rubanerie, sauf en velours, peluches, chenille ou éponge, contenant en poids 5% ou plus de fils élastomères ou de caoutchouc	580620	xxx	xxxxx	15062
6.063	Étiquettes, en matières textiles, tissées, non brodées	5807101	xxx	XXXXX	15063
6.064	Broderies en pièces, en bandes ou en motifs	5810	XXX	xxxxx	15064
6.065	Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés de matières plastiques, sauf nappes tramées pour pneus	5903	xxx	xxxxx	15065
6.066	Velours, peluches (y compris les étoffes dites "à longs poils") et étoffes bouclées, en bonneterie	6001	xxx	xxxxx	15066
6.067	Étoffes en bonneterie (excluant à "longs poils" ou boucles), largeur n'excédant pas 30 cm, contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomère ou de caoutchouc	600210	xxx	xxxxx	15067
6.068	Étoffes en bonneterie (excluant à "longs poils" ou boucles), largeur excédant 30 cm, contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomère ou de caoutchou¢	600230	xxx	xxxxx	15068
6.069	Étoffes en bonneterie-chaîne, en coton	600242	xxx	xxxxx	15069
6.070	Étoffes en bonneterie-chaîne, en fibres synthétiques ou artificielles	600243	xxx	xxxxx	15070
6.071	Étoffes en bonneterie, en coton excluant en fils d'élastomère ou étoffes en bonneterie-chaîne	600292	xxx	xxxxx	15071
	8	,			

C-2	Entrées de l'activité manufactu	rière (sujie)			
	Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.072	Étoffes en bonneterie, en fibres synthétiques ou artificielles excluant en fils d'élastomère ou étoffes en bonneterie-chaîne	600293	xxx	xxxxx	15072
6.073	Soutiens-gorge, gaines, bretelles, jarretelles, articles similaires et leurs parties	6212	xxx	xxxxx	15073
6.074	Cloches et formes, pour chapeaux, non dressées ni tournurées, plateaux et manchons, en feutre	6501	xxx	xxxxx	15074
6.075	Boucles en métaux communs	83089010	xxx	XXXX	15075
6.076	Fermetures à glissière, autres qu'avec agrafes en métaux communs	960719	XXX	xxxxx	15076
6.077	10077 Toutes autres matières premières et composantes (préciser séparément les produits importants)	11077	xxx	xxxxx	15077
$\langle \rangle$	Total des achats de matières premières et cor Recyclage des matières premières et compos	ants			15999
9. :	Utilisez-vous des matières recyclées ou des dunité commerciale? 3308 1 Oui 3 Non Si oui, veuillez spécifier lesquels de ces déche	ets ou de ces mai	tières recyclé		

G-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)		
10. Contenants non consignés et autres matières d'expédition et d'emballage	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
10.001 Sacs, sachets, pochettes et cornets, en matière plastique	39232	35001
10.002 Cintres en matières plastiques	39249042	35002
10.003 Cintres en bois pour vêtements	442110	35009
10.004 Papiers d'emballage kraft, non couchés ni enduits, écrus, d'un poids n'excédant pas 150 g par m2, en rouleaux ou feuilles (ex. stock de papier pour sacs)	4804311	35004
10.005 Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	481910	35005
10.006 Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé	481920	35006
10.007 Étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimés ou non	4821	35007
10.008 Étiquettes, en matières textiles, tissées, non brodées	5807101	35008
10.009 Rubans adhésifs en matières textiles caoutchoutées, largeur n'excédant pas 20 cm	590610	35009
10.010 Tous autres contenants et autres matières et fournitures d'emballage (préciser séparément les produits importants)	31010	35010
11. Total des achats de contenants non consignés et autres matières d'expédition et d'el	mballage	35999
		3302
 12. Coût des fournitures utilisées pour exploiter, entretenir et réparer les bâtiments et le 13. Montant payé à d'autres unités commerciales et à d'autres entrepreneurs pour un tra 	4046	
sur du matériel appartenant à cette unité commerciale (cà-d. travail sur commande et 14. Total des entrées de l'activité manufacturière (somme des montant déclarés aux lign		3310

	illez exc	buses of all officers of facility of an angular services.	itaanka Kilindrii Milindrii Aarika arasti arasti arasta (staanin markata historiista liikka mikka markaan merkania di		
veu	illiez exc	location à bail. Veuillez déclarer ces paiements à la Sec	tion C-4, « Dépense			
		 de services », à la ligne 22, « Frais de location et de loca toutes les entrées de produits et les charges d'alimentat 		er ces paiements		
		à la Section C-2, « Entrées de l'activité manufacturière », et à la ligne 7, « Total des achats de matières premières	au détail des marc			
45	Dá	₹	Quantité	\$'000 CAN		
15.		ées en énergie et en eau : Électricité	⁴⁰⁷⁹ ′ 000 KWH	4030		
	13.1	ciectricite		4032		
	15.2	Essence				
	15.3	Mazout léger (nos 2 et 3)		4072		
	15.4	Mazout lourd (nos 4, 5 et 6)	- A 6	4073		
	15.5	Carburant diesel		4041		
	15.6	Gaz de pétrole liquéfiés (propane, butane, etc.)		4074		
	15.7	Gaz naturel		4045		
	15.8	Charbon	<u> </u>	4071		
	15.9	Toutes les autres formes d'énergie (p. ex. vapeur, oxygène)		4060		
		(veuillez spécifier les articles principaux):				
	15,10	Services publics d'approvisionnement en eau		4065		
16.		es dépenses en énergie et en services publics d'approvisionnement e de tous les montants déclarés aux Dépenses en énergie et en eau		4066		
17.		tal des dépenses est de zéro, est-ce parce que le coût du combustib	le et de l'électricité	est		
	10000000000000000000000000000000000000	dans la location? Oui 3 Non				
18.	Est-ce o	que cette unité commerciale a généré de l'énergie utilisée comme s hauffage, électricité, vapeur)?	ubstitut à l'énergie ;	achetée		
	4078 1					
C-	4 Dép	enses pour achats de services				
				\$'000 CAN		
		× × ×		4070		
19.	Dépens	es pour le transport de marchandises, l'entreposage et le stockage	de biens achetés	1010		
20.	Frais de	poste et de messagerie		4085		
21.	Frais de	teléphone et autres services de télécommunications		4101		
22.	Frais de location et de location à bail. Inclure les dépenses pour la location de locaux à bureaux ou d'autres biens immobiliers, de véhicules automobiles, d'ordinateurs et de périphériques, d'autres matériel et outillage, et d'autres biens.					
23,	de nette inclure	de services d'entretien et de réparation y compris les services de c byage les matières, les pièces et la main-d'oeuvre. les frais de gestion immobilière.	onciergerie et	4175		
24.	(p. ex. r	nts versés à un bureau de placement ou à un service de location de émunération de travailleurs temporaires versée par l'intermédiaire ur services de recherche de personnel)		3080		

C-	l Dépenses pour achats de services (suite)	
		\$'000 CAN
25.	Dépenses en recherche et en développement (sous-traitance)	4251
26.	Frais pour tous les autres services professionnels et commerciaux (p. ex. services juridiques et de comptabilité, techniques, de consultation, d'enseignement et de formation)	4315
27.	Primes d'assurance (p. ex. responsabilité, véhicules automobiles, bâtiments, équipement) Exclure, s'il y a lieu, les primes payées directement à votre siège social. Veuillez déclarer ce montant à la Section C-5, « Toutes les autres dépenses d'exploitation », à la ligne 35.	4350
28.	Frais de publicité et de promotion	4365
29.	Frais de voyage, de repas et d'hébergement	4370
30.	Droits et redevances de franchisage	4440
31,	Toutes les autres dépenses pour achats de services qui ne sont pas mentionnées ci-dessus (p. ex. frais de gestion immobilière, enlèvement des déchets et des matières dangèreuses, frais de services financiers tels que les frais bancaires, les commissions sur les cartes de crédit et de débit) Veuillez déclarer les dépenses en intérêts à la ligne 40, à la section « fotal des dépenses ».	4500
C-!	Toutes les autres dépenses d'exploitation	
32.	Biens achetés pour la revente (dans le même état qu'au moment de l'achat). La vente de tel biens devrait être déclarée à la Section B-2, «Livraisons de biens achetés pour la revente », à la ligne 9.	\$'000 CAN 4025
33.	Dépenses pour fournitures de bureau	3301
34.	Dépenses pour toutes les autres matières, composants et fournitures Exclure les achats facturés au compte d'immobilisations.	3392
35.	Frais de gestion ou tout autre frais de services (p. ex. services juridiques, de publicité, primes d'assurance) versés au siège social et aux autres unités de services d'appoint aux entreprises (p. ex. entrepôts, centres de vente, transports routiers)	4555
36.	Impôts fonciers et taxes d'affaires, licences et autres permis, incluant les permis de bâtir et les frais de développement	4410
37.	Total de l'amortissement sur les actifs de cette unité commerciale et sur les contrats de location-acquisition (si applicable à cette unité commerciale)	4520
38.	Toutes les autres dépenses d'exploitation Inclure toutes les dépenses qui ne sont pas mentionnées ailleurs (p. ex. provision pour créances irrécouvrables, dons et rajustement des stocks). Veuillez déclarer les dépenses en intérêts à la ligne 40, à la section « Total des dépenses ».	4569
То	lal des dépenses	
39.	Total des dépenses d'exploitation (somme des montants déclarés aux lignes 3, 4, 14, 16 et 19 à 38)	\$'000 CAN
40.	Autres dépenses (p. ex. les frais d'intérêts tels que les intérêts sur les emprunts, la partie intérêts des paiements hypothécaires et tous les autres frais d'intérêts y compris ceux reliés aux contrats de location-acquisition)	4630
41.	Total des dépenses (somme des montants déclarés aux lignes 39 et 40, ce montant doit correspondre au « Total des dépenses » tel qu'indiqué dans votre État des résultats)	4699
Νc	Si vous établissez vous-même la cotisation des taxes de vente provinciales, veuillez coch (requis pour estimer l'ensemble de la teneur en taxe des dépenses)	er ici 3002 ¹

D - Stocks

Inscrire la valeur comptable des stocks (c.-à-d. le montant inscrit dans les livres comptables).

Veuillez inclure: • les stocks appartenant à cette unité commerciale et qui sont gardés au Canada ou à l'extérieur du Canada (incluant les stocks gardés dans tout entrepôt, point de vente, en transit ou en consignation).

Veuillez exclure: • les stocks gardés en consignation pour autrui.

	Valeur du stock d'ouverture \$'000 CAN	Valeur du stock de fermeture \$'090 CAN
. Matières premières, composants et fournitures	5520	\$525
Produits en cours de fabrication	5510	\$515
. Produits finis	5500	5505
Biens achetés pour la revente (dans le même état qu'au moment de l'achat)	5560	5565
Autres stocks (veuillez spécifier) : 5556	55557	5558
Total des stocks (somme des montants déclarés aux lignes 1 à 5)	5550	5555

7.	Utilise :	z-vous un	système de	production	Juste-à-temp	s comme	stratégie p	our réduire le	es stocks et	les coûts?
					\sim	\setminus \setminus				

⁵⁵⁵⁹ 1 Oui	
-----------------------	--

³ O Non

Commandes non remplies

1. Prière de déclarer la valeur des commandes non remplies au dernier jour de votre année fiscale. Veuillez consulter la brochure « Lignes directrices et instructions » ci-jointe pour plus d'information.

\$'000 CAN

5554	ĺ	5554	
------	---	------	--

E - Première destination des livraisons

Les données sur la première destination des livraisons serviront à améliorer les renseignements sur les mouvements des biens et des services entre les provinces et vers d'autres pays. Veuillez indiquer la répartition par destination du « Total des sorties de l'activité manufacturière », déclaré à la ligne 8 de la Section B-1, « Sorties de l'activité manufacturière ». Si les montants en dollars (en milliers de dollars canadiens) ne sont pas disponibles, veuillez déclarer en pourcentage.

	Destination	\$'000 CAN	Ol	J	%/\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\
1.	Terre-Neuve-et-Labrador	B600		8400	
2.	Île-du-Prince-Édouard	8615	-	8415	
		8605		8405) ~
3.	Nouvelle-Écosse			-	
4.	Nouveau-Brunswick	8610	\rightarrow	8410	*1
5.	Québec	8620		8420	
6.	Ontario	B625		8425	
7.	Manitoba	B630		8430	
8.	Saskatchewan	B635	-	8435	(3)
9.	Alberta	8640		8440	
10.	Colombie-Britannique	9645		8445	
11.	Yukon	8655		8455	
12.	Territoires du Nord-Ouest	8651		8451	
13.	Nunavut	8652		8452	
			-		
14.	États-Unis	8665	1	8465	
		8670	-	8470	
15.	Mexique		↓		
16.	Pays de l'Union européenne ¹	8677		8477	
17.	Pays de Asie-Pacifique ²	8678		B47B	
		8676		B476	***
18.	Tous les autres pays		-		-372-10
\mathcal{L}_{ℓ}	Total √si∟vous déclarez en dollars, la somme des lignes 1 à 18 doit correspondre au montant déclaré à la Section B-1, « Sorties de l'activité manufacturière », à la ligne 8, « Total des sorties de l'activité manufacturière »)	8680		10	00 %

Autriche, Belgique, Danemark, France, Finlande, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suède et le Royaume-Uni

Australie, Brunei, Chine, Hong Kong, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour, Corée du Sud, Taïwan, Thaïlande et Vietman

F - Effectif selon l'emplacement

Veuillez compléter selon le cas cette section pour tous les emplacements qui se rattachent à votre unité commerciale. Veuillez également indiquer s'il y a lieu, les changements concernant les acquisitions et/ou dispositions d'établissements. Prière de rapporter sur une feuille séparée si vous manquez d'espace.

Les travailleurs de la production manufacturière, étant inscrits sur la liste de paye de cet établissement, incluent :

- la production manufacturière;
- l'installation;
- l'exploitation forestière, d'une mine ou d'une carrière (opérations intégrées, là où il y a lieu);
- · la construction pour utilisation à l'interne;
- la fabrication de l'outillage pour utilisation à l'interne.

Les travailleurs de la production non manufacturière, étant inscrits sur la liste de paye de cet établissement, incluent :

• le personnel de direction, administratif, de vente et de recherche.

Effectif aux emplacements inclus dans ce questionnaire :

Réservé à l'usage de Statistique Canada	Emplacement (numéro et rue, municipalité, province et code postal)	Activité principale	Salaires bruts et traitements, commissions, primes, etc. (\$'000 CAN)	Nombre moyen de salariés pendant la période de déclaration
	<u> </u>	Manufacturière	6175	6176
}	$\Diamond_{\wedge}(\bigcirc)$	Non manufacturière	6177	6178
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
		Manufacturière	6175	6176
, ,		Non manufacturière	6177	6178
	1-	Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
tal - tous les empla	cements (somme des montants et des nombres entant en dollars déclaré ici devrait être le mêm	s déclarés dans	6181	6000

G	- Fai	its qui ont pu influer sur vo	tre ı	inité commerciale
		réduire les demandes possibles d'information su es changements importants de vos activités, par		ntaire, veuillez cocher la(les) case(s) décrivant le à la période de déclaration précédente.
1.	9953 () 9954 () 9955 ()	Nouveau contrat/perte de contrat Changements organisationnels Expansion des installations/réduction	9958 () 9959 () 9944 ()	Grève/lockout Mises à pied dues à l'automatisation Changements de fournisseur(s)
	9945 🔵	Changements dans la gamme des produits	9936 🔾	Taux de change
	9956 🔾	Changements dans le paiement de bonis et/ou de primes de séparation Sous-traitance	9960 () 9947 ()	Changements de taxes/tarifs Changements du prix de la main d'oeuvre ou des matières premières (entrées)
	9961	Activité réduite due aux variations météorologiques, à un sinistre ou à un feu	9946 🔾	Changements du prix des biens ou des services vendus (sorties)
2.	Veuillez des don 9962 9963 9964	z préciser ou fournir des explications supplément nées que vous avez soumises :	aires qu	i pourraient être indispensables à la compréhension
H	Com	mmentaires	/	
15	Combie	n de temps avez-vous mis pour recueillir les don ce questionnaire? (p.ex. 1 heure 30 minutes)	nées et	9910 9909 heure(s) minute(s)
2.		us invitons à nous faire part de vos commentaires si de s passons en revue tous les commentaires recus dans		S'il y a lieu, ajouter une feuille séparée. Soyez assurés iméliorer l'enquête.
		nu du questionnaire	• or	dre et enchaînement des questions
		lles questions d'intérêt pour votre industrie		ite de réception du questionnaire et temps alloué our y répondre
	• utilisat	ge du questionnaire	• au	tres sources de données à utiliser pour simplifier tâche des répondants
	d'inclu	des questions (p. ex les définitions, les exemples usion et d'exclusion, les feuilles de codes, les ves, les guides de céponse)	• pc	essibilité de déclaration électronique ogiciels de gestion généraux (non exclusifs) utilisés
	99201			7
	99202			
	99203			
	99204	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	V	Vous avez perdu l'e euillez nous téléphoner au 1 888 881-3666 OL O		
\Diamond		poster le questionnaire à Statistique Canada 120, avenue Parkdale, O	맛없다	[Here wit] Manippe _ , , Majarg , Salaja Manipaga = "Salas - Mesal - Manananana Mesala Halika Halika Mananana
		Merci de votre	colla	boration
	1 22 224	plications de Ctatistique Canada nouvent êtra con	144	aux bureaux régionaux de Statistique Canada et

dans toutes les grandes bibliothèques. Visitez aussi notre site Web à www.statcan.ca